

**ENSEIGNEMENT
RÉGULIER****COURS NO : 145-SE9-LG
145-SEA-LG
PONDÉRATION : 0-10-3
UNITÉS : 4 1/3
SESSION : H-19
PRÉALABLES : TOUS LES COURS DE
CONCENTRATION**

PLAN DE COURS

DÉPARTEMENT : Techniques de santé animale www.tsa.clg.qc.ca**TITRES DES COURS :** Stage en milieu clinique
Stage en expérimentation animale**ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RESPONSABLES :**

Nom	Bureau	poste	courriel
Dre Annie Bessette, m.v.	D-101	2370	annie.bessette@clg.qc.ca
Dr Patrick Blanc, m.v.	D-202	2876	patrick.blanc@clg.qc.ca
Dre Johanne Charron, m.v.	D-013	2623	johanne.charron@clg.qc.ca
Dre Sophie Charron, m.v.	D-101	2625	sophie.charron@clg.qc.ca
Dre Mélanie Dionne m.v.	D-202	2876	melanie.dionne@clg.qc.ca
Dre Dominique Dorion, m.v.	S-405	2374	dominique.dorion@clg.qc.ca
Dre Anne-Marie Guérin, m.v.	L-304	2628	anne-marie.guerin@clg.qc.ca
Dre Catherine Loiselle m.v.	D-202	2250	catherine.loiselle@clg.qc.ca
Dr Yovan Morin, m.v.	D-101	2789	yovan.morin@clg.qc.ca
Dr Serge Nadeau, m.v. m.sc.	D-202	2250	serge.nadeau@clg.qc.ca
Dre Geneviève Plourde m.v.	D-013	2851	genevieve.plourde@clg.qc.ca
Dre Carole Signori, m.v.	D-013	2329	carole.signori@clg.qc.ca

1.

PRÉSENTATION DES STAGES

L'étudiant du programme Techniques de santé animale effectue deux stages de cinq semaines chacun dont un en milieu recherche et l'autre en milieu vétérinaire.

Dans le cours **Stage : milieu clinique** permet à l'étudiant de compléter sa formation technique relative à certaines fonctions de travail en clinique vétérinaire qui sont parfois difficiles à enseigner au Collège tels que l'assistance aux animaux agressifs, souffrants, anxieux ou contagieux et ce, pour tous les animaux domestiques. L'étudiant doit seconder efficacement le médecin vétérinaire lors de la réalisation de plusieurs techniques vétérinaires spécialisées. Les chats et les chiens représentent les espèces animales visées par ce cours.

L'étudiant, de par la multitude de possibilités de stage en milieu clinique, se voit offrir une chance exceptionnelle d'orienter, à la hauteur de ses aspirations, sa vie professionnelle. En plus de certains apprentissages nouveaux, l'étudiant peut transférer ses connaissances et habiletés fondamentales acquises au sein du programme Techniques de santé animale.

Ce cours est responsable du développement final des compétences « Gérer de l'équipement et du matériel » (00QK), « Prodiguer des soins (nursing) » (00QN), « Fournir une assistance en radiologie » (00QW), « Fournir une assistance en chirurgie » (00QX), « Assurer des services à la clientèle » (00R1), « Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites » (00R6), « Reconnaître des signes de pathologie » (00RA) ainsi que « Analyser les effets d'un médicament sur l'animal » (00RB).

Dans le cours Stage : expérimentation animale l'étudiant est appelé à manipuler des animaux de laboratoire : lapins, rats, souris, cobayes, hamsters, etc. Le stage permet de compléter la formation technique propre aux aspects du travail en recherche qu'il est difficile d'aborder ou d'approfondir au Collège, et ce, tant en ce qui concerne les connaissances et les attitudes que les techniques.

De plus, ces divers apprentissages permettront à l'étudiant de toucher à plusieurs secteurs d'activités très variés tels que : chirurgie expérimentale, pharmacologie, nécropsie, toxicologie, hématologie, biochimie, culture cellulaire, microbiologie, nutrition, immunologie, histologie, sérologie et microscopie électronique.

Ce cours termine le développement des compétences « Prodiguer des soins (nursing) » (00QN), « Participer à une expérimentation animale » (00R2), « Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites » (00R6), « Reconnaître des signes de pathologie » (00RA) ainsi que « Analyser les effets d'un médicament sur l'animal » (00RB).

1.1. STAGE EN MILIEU CLINIQUE

Étant donné qu'il s'agit d'un des cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme, sera admissible à ce cours l'étudiant qui :

- aura réussi tous les cours de formation spécifique préalables au stage;
- prévoit ne pas avoir plus de 4 cours, toutes composantes confondues (sauf les disciplines de 145 et 101, maths, biologie, chimie), à compléter après la session durant laquelle il est inscrit à l'activité de synthèse avec la restriction que ceux-ci ne comportent pas plus d'un cours manquant dans chacune des disciplines de formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique).

Compétences associées au cours :

- Gérer de l'équipement et du matériel (00QK)
- Prodiguer des soins (nursing) (00QN)
- Fournir une assistance en radiologie (00QW)
- Fournir une assistance en chirurgie (00QX)
- Assurer des services à la clientèle (00R1)
- Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites (00R6)
- Reconnaître des signes de pathologie (00RA)
- Analyser les effets d'un médicament sur l'animal (00RB)

Objectif d'intégration

L'objectif principal du stage est de rendre l'étudiant apte à seconder efficacement le médecin vétérinaire lors de certaines interventions courantes en clinique vétérinaire.

Objectifs d'apprentissage

Réception et secrétariat

- Éduquer la clientèle sur les soins à donner aux animaux.
- Recevoir et converser avec courtoisie avec le client.
- Évaluer le niveau d'urgence des soins à fournir à un animal d'après les renseignements fournis par le client au téléphone ou à la clinique.
- Émettre des conseils sur les premiers soins.
- Transférer les appels pertinents au vétérinaire et planifier les rendez-vous.
- Mettre à jour les dossiers.
- Aider à la facturation et à la perception des honoraires (tenue de caisse).

Consultation

- Assister le vétérinaire lors des consultations.
- Préparer les vaccins ou d'autres médicaments.

Nursing

- Administrer des médicaments par toute voie.
- Donner des soins médicaux prescrits (pansements, bandages, hydrothérapie, etc.).
- Effectuer des soins d'hygiène (taille des griffes, bain, vidange des glandes anales, etc.).
- Apporter l'aide aux soins orthopédiques.
- Prendre des échantillons : sang, urine, selles, tumeurs, autres.
- Être en mesure de procéder à des soins dentaires.
- Prodiguer des soins aux animaux contagieux.
- Manipuler et restreindre adéquatement les animaux.
- Observer le comportement des animaux, raffiner ses techniques d'approche et de contention.
- Observer les signes cliniques démontrés et s'efforcer d'évaluer adéquatement le degré d'urgence.
- Établir des liens entre les signes cliniques et les maladies courantes, les effets d'une médication et la présence de douleur.

- Utiliser des méthodes efficaces pour prévenir la propagation des maladies.
- Aider à la rédaction des dossiers, formulaires et registres.

Chirurgie

- Préparer la salle de chirurgie, les instruments, l'appareil anesthésique et autre matériel divers.
- Préparer l'animal à la chirurgie (rasage, désinfection).
- Assister le vétérinaire pour l'anesthésie et la surveillance (monitoring).
- Assister le vétérinaire lors de la chirurgie.
- Surveiller l'animal et s'assurer de son bien-être dans la phase post-chirurgicale.
- Travailler selon les principes d'asepsie.

Stérilisation

- Stériliser les instruments et le matériel servant au nursing et à la chirurgie.

Radiologie

- Assister à la prise de radiographie standard et de contraste.
- Développer des radiographies.

Laboratoire

- Réaliser des analyses de laboratoire à l'interne :
Coprologie.
Hématologie et biochimie.
Analyse d'urine.

Gestion du matériel et de la pharmacie

- Réaliser la gestion des médicaments.
- Faire l'inventaire, préparer et recevoir des commandes.
- Préparer les prescriptions autorisées par le vétérinaire.
- Procéder à l'entretien préventif et courant du matériel et des appareils utilisés en clinique vétérinaire.

1.2. STAGE EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Il s'agit de l'autre cours porteur de l'épreuve synthèse de programme. Les mêmes conditions s'appliquent pour y être admissible.

Compétences associées au cours :

- Prodiguer des soins (nursing) (00QN)
- Participer à une expérimentation animale (00R2)
- Prévenir la propagation des microorganismes et des parasites (00R6)
- Reconnaître des signes de pathologie (00RA)

Objectif d'intégration

L'objectif intégrateur du stage est de s'intégrer à une équipe de recherche dans un protocole innovateur.

Objets d'apprentissage

L'étudiant pourra être impliqué, tout dépendant du milieu de stage, à différents niveaux d'intervention tels que :

- Travailler à l'application d'un protocole de recherche.
- Être un membre actif au sein d'une équipe de travail lors d'une démarche scientifique.
- Participer à l'élaboration et à la planification ainsi qu'à la mise en marche d'un protocole technique.
- Évaluer la qualité des techniques et la validité des données obtenues.
- Analyser des données et effectuer une recherche bibliographique ainsi que des recherches dans un média électronique.
- Respecter les aspects particuliers de l'entretien et de la manipulation des animaux soumis à l'expérimentation.
- Acquérir l'objectivité et la rigueur scientifique.
- Respecter la vie animale lors des manipulations des animaux d'expérimentation.
- Savoir utiliser des appareils complexes, coûteux et parfois dangereux.
- Appliquer des techniques acquises au Collège et être confronté aux exigences de la pratique en recherche.
- Œuvrer en respectant les normes de la sécurité au travail.

Balises ou éléments de contenu

- Assister efficacement un professionnel dans le cadre d'un protocole de recherche.
- Exécuter avec dextérité les techniques ayant trait à l'entretien, la manipulation et l'utilisation des animaux soumis à l'expérimentation.
- Prendre soins et veiller au bien-être des animaux dans l'animalerie.
- Remplir des tâches administratives telles : tenue de dossiers, inventaire et préparation des commandes.
- Réceptionner des animaux.
- Contrôler les conditions générales du centre et ceci selon les recommandations du conseil canadien de protection des animaux (CCPA).
- Développer des habiletés en communication scientifique.
- Prodiguer des conseils au personnel en recherche sur les soins de base et certains soins curatifs des animaux de laboratoire.
- Enrichir les principes de fonctionnement sous des normes GLP.
- Assister le professionnel, exécuter ou enrichir les techniques déjà acquises en anesthésie et en chirurgie expérimentale.
- Prélever les échantillons aux fins d'analyse de laboratoire (sang, urine, selles, tumeurs et autres).
- Effectuer différentes techniques de microbiologie (incluant la culture cellulaire).
- Réaliser des tests spécifiques sur des animaux de laboratoire, effectuer un suivi de ces animaux et rédiger des rapports.
- Reconnaître les signes cliniques de l'inconfort et de la douleur chez les différentes espèces.

- Euthanasier un animal selon les critères humanitaires et constater le décès selon des signes bien précis.
- Prodiguer des soins médicaux prescrits.
- Préparer la dose d'un médicament et l'administrer par toute voie.
- Hygiène et désinfection (concept des animaux transgéniques entre autres).
- Travailler selon les normes de la sécurité au travail.

2. ÉVALUATION

Appréciation du stage :	50%
Bilan de stage :	<u>50%</u>
	100%

La description des documents relatifs à l'évaluation sera faite lors d'une rencontre préparatoire aux stages. (Voir le document : Annexe 1- épreuve synthèse de programme.)

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU OU DE LA STAGIAIRE

- Observer rigoureusement les règles déontologiques de la médecine vétérinaire (secret professionnel, etc.) en se conformant au code d'éthique présenté lors de la rencontre préparatoire.
- Entretenir harmonieusement les relations de travail.
- Respecter l'horaire et les règlements de l'entreprise ainsi que la philosophie du milieu du travail.
- Éviter de s'absenter lors de la tenue du stage.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES DU MILIEU DE TRAVAIL

- Prendre connaissance de l'information portant sur le programme de Techniques de santé animale.
- Collaborer au besoin avec les professeurs et professeures responsables de stage.
- Planifier le travail du ou de la stagiaire selon les objectifs visés par le stage et ses capacités.
- Jumeler le ou la stagiaire avec un membre du personnel afin que son rendement soit satisfaisant et que les objectifs du stage soient atteints.
- Faciliter l'intégration du ou de la stagiaire dans l'entreprise (visite des locaux, explication des règlements...).
- Permettre aux professeurs et professeures responsables de stage de rencontrer le ou la stagiaire occasionnellement.
- Participer à l'évaluation du stagiaire en remplissant le document : « rapport global du coopérant » à la fin du stage. Permettre à l'étudiant de voir et comprendre ce document.

5. DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- La description des documents relatifs au déroulement des stages.
- Dans la mesure du possible, un minimum d'une rencontre, avec le professeur ou la professeure responsables de la supervision du stage de l'étudiant, doit être prévue sur les lieux du stage.

- La durée de chaque stage obligatoire est de 5 semaines ou d'un minimum de 150 heures et d'un maximum de 200 heures (30 à 40 heures par semaine).
- Les dates des stages sont du
Lundi 25 février au vendredi 29 mars 2019
et du
Lundi 8 avril au vendredi 10 mai 2019
- L'horaire des stages sera établi par entente mutuelle entre l'employeur et le ou la stagiaire. Veillez noter que l'étudiant ne peut pas imposer son horaire, le coopérant a priorité sur ce point.

5. Bibliographie et exigences particulières :

- Aucun ouvrage de référence n'est associé à ce cours.
- L'étudiant devra rencontrer les exigences particulières des endroits de stages qu'il fréquentera concernant, entre autres, le code vestimentaire de l'endroit, les vaccins et tests de santé exigés par l'établissement, etc.
- Les règles et procédures départementales s'appliquent durant les stages www.tsa.clg.qc.ca ainsi que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) www.clg.qc.ca.

6. ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RESPONSABLES

Voir coordonnées sur la première page.

Pour tout problème ou toute question, contactez l'enseignant responsable de la supervision du stage de l'étudiant concerné et non le coordonnateur des stages.

L'étudiant peut contacter son enseignant superviseur via son adresse courriel, Colnet ou sa boîte vocale, selon les instructions laissées par ce dernier.

7. DATES DE REMISE DES BILANS et autres documents

<p>Pour le premier : 5 avril 2019 Pour le deuxième : 17 mai 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de stage (une copie en format Word et une copie en format PDF selon la nomenclature suivante : «Stage1(ou2)PrénomNom.docx(ouPDF)»
<p>Perte de 5 points pour chaque document manquant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Journal de bord (format Word) «Journal(1ou2)PrénomNom.docx» - Rapport global du coopérant - Convention de stage (s'il n'a pas été remis à l'enseignant lors de la visite) - Description du milieu de stage (stage recherche ou spécialisé, envoyer le PDF par colnet à Carole ou Geneviève)
<p>Pénalité de retard :</p>	<p>10 % par jour</p>

Annexe 1 :

ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Épreuve synthèse de programme

L'épreuve synthèse de programme se réalise à l'intérieur de deux cours porteurs. Ces cours porteurs se situent en fin de programme à la dernière session et ils sont garants de l'intégration et du transfert des apprentissages.

L'épreuve synthèse de programme occupe une portion significative à l'intérieur de ces cours. Elle permet à l'étudiant de démontrer comment il a atteint l'intégration de l'ensemble des compétences de son programme d'étude, tel que formulé dans le profil de sortie.

La réussite des cours porteurs atteste de la réussite de l'épreuve synthèse de programme.

Modalités d'administration

Les deux cours de stage de la sixième session du programme constituent le cadre de l'épreuve de synthèse.

Forme de l'épreuve synthèse

L'épreuve synthèse de programme comprend deux épreuves écrites (bilans de stage) qui reposent sur les deux stages que l'étudiant doit faire en sixième session.

Les deux bilans de stage seront rédigés à partir d'un journal de bord journalier. L'étudiant devra répondre à des questions préalablement établies telles que : Quels sont mes points forts et mes faiblesses? Quelles sont les connaissances acquises pendant les stages? Est-ce que le programme correspond aux attentes du milieu de travail? Le milieu respecte-t-il une éthique professionnelle?

Ce bilan devra être envoyé avec le rapport global du coopérant, environ cinq jours ouvrables après la fin du stage. Cet intervalle doit être respecté afin de permettre aux enseignants et enseignantes de corriger et de remettre les notes finales pour la date prévue.

CONDITIONS D'ADMISSION À L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Sera admissible à l'épreuve synthèse l'étudiant qui :

- possède les préalables des cours porteurs, soit tous les cours des disciplines 101 (biologie), 145 (santé animale), 201 (mathématiques) et 202 (chimie);
- prévoit ne pas avoir plus de 4 cours de la formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique) à compléter après la session où il est inscrit à l'ÉSP (et pas plus d'un cours à compléter dans chacune de ces disciplines).

L'étudiant devra alors compléter les cours manquants dans un délai d'un an.

Encadrement des étudiants

Une rencontre d'information aura lieu en début de 6^e session. Le but est de transmettre aux étudiants:

- les plans de cours et le présent document;
- le mode d'évaluation de l'épreuve synthèse;
- l'information sur le bilan de stage (partie écrite de l'épreuve synthèse);
- les critères d'évaluation du stage et du bilan de stage;
- le code d'éthique;
- la convention de stage.

Conditions de réussite

La réussite du ou des cours mentionnés plus haut (incluant l'épreuve synthèse) engendrera la réussite de l'épreuve synthèse de programme. Toutefois, cette mention de réussite ne sera inscrite au bulletin que lorsque l'étudiant aura réussi l'ensemble des exigences nécessaires à l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Critères d'évaluation

Les épreuves écrites valent respectivement 50 % de chacun des deux cours porteurs.

Processus de révision des résultats

L'étudiant ou l'étudiante qui désire une révision de note fait une demande écrite adressée à son enseignant ou enseignante qui doit répondre par écrit dans les dix jours suivant la réception de la demande.

Dans le cas d'insatisfaction, l'étudiant ou l'étudiante peut soumettre par écrit son cas au coordonnateur ou à la coordonnatrice de département. Ce dernier ou cette dernière verra à former un comité de révision de note en conformité avec les règles convenues au collège. Ce comité est composé du coordonnateur, du professeur responsable du stage et d'un autre professeur.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE REPRISE

En cas d'échec, le comité se penchera sur les modalités de reprise : l'étudiant pourrait devoir refaire selon le cas une partie ou l'ensemble des étapes liées à l'activité de synthèse.